

## ORDONNANCE COLLECTIVE

**Initier le suivi par bilan sanguin des patients atteints d'une des maladies cardiométaboliques suivantes déjà diagnostiqués et sous traitement : Diabète de type 2 et Hypertension artérielle.**

Établissement : CISSS de Lanaudière

Numéro de l'ordonnance collective : OC CISSSL 10

Période de validité : 3 ans (décembre 2025)

### SITUATION CLINIQUE

Personne de 18 ans ou plus, qui suit un traitement antidiabétique à la suite d'un diagnostic de diabète de type 2 pour lequel le suivi de 2 ans avec le pharmacien est terminé (prescription et laboratoire).

#### Et/ou

Personne de 18 ans ou plus atteinte d'hypertension artérielle pour lequel le suivi de 2 ans avec le pharmacien est terminé (prescription et laboratoire).

### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

#### Activités réservées à l'infirmière :

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
2. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
3. Exercer la surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier (PTI).

### PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmières travaillant dans les secteurs de la première ligne où le service est offert (ex. : GMF-U, GMF intra muros, GAP, etc.), qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

### INDICATIONS

Aucune information additionnelle

### INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Assurer le suivi par bilan sanguin des usagers déjà diagnostiqués et sous traitement pour le diabète de type 2 et pour l'hypertension artérielle.

### CONTRE-INDICATIONS À L'ORDONNANCE COLLECTIVE

#### Pour l'utilisateur diabétique :

- Diabète de type 1;
- Diabète gestationnel;
- Grossesse ou allaitement chez les femmes atteintes de diabète de type 2;
- Hospitalisation en soins aigus, ou phase aiguë d'une acidocétose ou d'un syndrome hyperglycémique hyperosmolaire.

## Pour l'usager avec diagnostic d'hypertension artérielle :

- Grossesse ou allaitement;
- Pression artérielle systolique supérieure ou égale à 180 mm Hg OU pression artérielle diastolique supérieure ou égale à 110 mm Hg.

## PROTOCOLE MÉDICAL

### Directive à l'infirmière

- Effectue l'évaluation de la condition clinique de l'usager et la raison de la consultation avec un questionnaire ciblé :
  - Sur les antécédents médicaux (dont la grossesse), allergie, prise de médication et les habitudes de vie en lien avec la raison de la consultation;
  - Prends la date du diagnostic de la maladie chronique;
  - Questionne sur les effets secondaires en lien avec la prise de médication;
  - Prends les mensurations.
- Effectue les examens cliniques pertinents :
  - Signes vitaux selon le jugement clinique (FR, FC, TA et température);
  - Système abdominal, cardiaque et pulmonaire. Fais le test du monofilament pour les patients diabétiques (dépistage de la neuropathie);
- Initie l'ordonnance collective si l'usager répond aux critères d'initiation et s'assure de l'absence de contre-indication.
- Prescrit les examens de diagnostics suivants :

Diabète de type 2	<ul style="list-style-type: none"><li>○ HbA1C aux 3 à 6 mois;</li><li>○ Créatinine sérique (DFGe) aux 12 mois;</li><li>○ RAC urinaire aux 12 mois.</li></ul>
HTA	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Ions (sodium, potassium), Créatinine aux 12 mois.</li></ul>

- Informe l'usager de l'importance de faire ces examens diagnostiques dans un délai raisonnable. De plus, l'informer qu'il doit appeler à la centrale du GAP une fois ses examens diagnostiques fait pour obtenir un rendez-vous de suivi.
- Prodigue les conseils appropriés en matière de maintien et d'adoption de saines habitudes de vie (alimentation, exercice physique, tabagisme, consommation d'alcool, gestion du stress, etc.) :
  - Les liens suivants peuvent aider à étoffer la discussion sur les habitudes de vie : [principes de base en alimentation, planification pour faire de l'activité physique régulièrement, feuille de suivi interactif des saines habitudes de vie.](#)
- Documente au dossier les informations cliniques pertinentes et les interventions posées, dont l'initiation de l'ordonnance collective, le rapport donné, les informations transmises ainsi que son enseignement.
- Assure le suivi des résultats et s'assure que l'usager à un rendez-vous de suivi avec un médecin/IPSP via une plage GAP dans notre région.

## ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

L'infirmière

- Transmets à l'usager et/ou à ses proches l'information nécessaire sur les mesures diagnostiques;
- Transmets à l'usager et/ou à ses proches l'information nécessaire sur le suivi des mesures diagnostiques.

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

À tout moment, avant, pendant ou après l'initiation de la présente ordonnance collective, l'usager doit être dirigée vers une IPSPL ou un médecin s'il a une :

- Présence de symptômes présents dans les contre-indications;
- Présence de symptômes aigus nécessitant une évaluation médicale rapidement;
- Détérioration de l'état général.

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN RÉPONDANT-IPSPL

L'infirmière doit diriger vers l'IPSPL ou vers le médecin répondant dans certaines situations. Il est important de noter que la décision ou l'action nécessaire en dehors du champ d'exercice de l'IPSPL, cette dernière aura la responsabilité de contacter un médecin identifié selon la trajectoire (GAP, GMF-U, GMF intra-muros).

## OUTILS DE RÉFÉRENCES ET SOURCES

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2017). Statines, hypolipémiants et diminution du risque cardiovasculaire. Repéré à <https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/statines-hypolipemians-et-diminution-du-risque-cardiovasculaire.html>

Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs. (2012). Diabète de type 2: résumé à l'intention des cliniciens. Repéré à : <https://canadiantaskforce.ca/diabete-de-type-2-resume-a-lintention-des-cliniciens/?lang=fr>

INESSS (2020). Protocole médical national - Médication anti-hypertensive. 9 p.

INESSS (2022). Protocole médical national - Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2. 27 p.

INESSS (2019). Protocole médical national. Ajustement des hypolipémiants (statines et ézétimibe) dans la prise en charge du risque cardiovasculaire. 14 p.

MSI : Cadre de référence sur la mesure de la température corporelle

MSI : Évaluation de la pression artérielle – signes vitaux

MSI : Évaluation pouls – signes vitaux

MSI : Évaluation de la respiration – signes vitaux

MSI : Examen de l'abdomen

MSI : Examen clinique du système respiratoire

## PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

### 1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

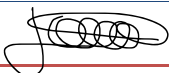
Vanessa Lussier-Morneau, IPSPL, Conseillère cadre soins infirmiers IPS  
Joannie St-Pierre, Cheffe IPS et stomothérapeute

### 2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE (COMITÉ SI APPLICABLE)

D<sup>r</sup> Samuel Boudreault, médecin de famille, GMF-U Nord de Lanaudière  
Amélie Brunet, conseillère cadre en soins infirmiers  
Caroline Blouin, conseillère cadre en soins infirmiers

### 3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

#### REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date
Ouellet, Jérôme		2023-1-10

### 4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : décembre 2022

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision : décembre 2025

Signature du médecin répondant (si applicable) :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_